

Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Mercredi 13 AOUT 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°4

Tél. 02.33.39.13.37

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi treize août à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEVIGNY, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Brigitte GASSEAU, Maire.

Date de la convocation : 7 Août 2025

Présents :

Mme Brigitte GASSEAU Maire, M. Christian HERVAULT 1^{er} Adjoint, Mme Martine PELLETIER 2^{ème} Adjoint, M. Olivier GOULARD 3^{ème} Adjoint, M. Alexis FOURRE, M. Patrick MARIE, M. Stéphane MIRSCHLER, M. Philippe SALLEY.

Excusé : M. Henry DE LANGLE.

Absents : M. Bruno CORDIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2025.

Le compte rendu de conseil de la séance du 10 juin est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DU BOURG – AVENANTS

Par délibération en date du 10 Juin 2025, le conseil municipal à l'unanimité a attribué le marché de sécurisation du Bourg de Sévigny à l'entreprise EUROVIA.

Afin de parfaire à cet aménagement, des travaux complémentaires doivent être entrepris.
Le montant de ces travaux s'élève à la somme de : 29 229,14 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ☛ Décide de donner un avis favorable à ces travaux supplémentaires par l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 29 229,14 € HT.
- ☛ D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

TRAVAUX DU BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT DE TERRITOIRE

Afin d'assurer la sécurisation du Bourg, la commune de Sévigny a entrepris une consultation pour ces travaux d'aménagement.

Le montant total s'élève à la somme de : 102 284,56 €

Ce projet a été soumis dans le cadre du contrat de territoire 2023/2027 afin de solliciter une subvention.
Compte tenu que cette opération a été retenue dans le programme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ☛ Décide de solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Région Normandie dans le cadre de la programmation du contrat de territoire Terres d'Argentan Interco 2023/2027.
- ☛ D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

INSTALLATION MAISON MEDICALE NUMERIQUE

Après avoir rappelé que la santé est une mission d'Etat, Madame le Maire, souligne la pénurie de médecins généralistes, dont la moitié a plus de 60 ans, ce qui rend l'accès aux soins de plus en plus difficile.

L'émergence du cabinet médical autonome breveté, équipé d'une borne de télé-médecine avec des dispositifs connectés est une solution pour répondre aux besoins, sans appauvrir le territoire.



Conçue pour répondre aux besoins de consultation immédiate ou quasi immédiate et dotée de matériel médical (tensiomètres, otoscope, thermomètre ...), cette « box médicale » est reliée à un réseau de médecins généralistes pour les consultations médicales classiques avec une possibilité selon l'opérateur de rendez-vous avec des spécialistes.

La commune de Sévigny, pour ce projet, a été proposée afin d'être candidate pour la mise à disposition de ce dispositif dans le cadre du programme d'innovation France 2030.

Pour la réalisation de ce programme, la commune de Sévigny s'engagera à mettre à disposition un lieu d'implantation, d'effectuer les travaux de nivellement avec une dalle intégrant l'accès PMR et une arrivée électrique.

La commune s'engagera également à prendre en charge le transport (au prix forfaitaire de 1 000 € HT), les consommations électriques, internet et un ménage quotidien en semaine pendant 4 ans. Le lieu d'implantation restant à décider lors d'une future réunion avec le fournisseur. Par la suite, une convention d'utilisation sera proposée aux communes voisine pour alléger les frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

1 Abstention M. GOULARD

☛ Autorise Mme le Maire à valider ce projet d'implantation d'un cabinet médical numérique autonome, ainsi que la possibilité de mutualisation avec les communes avoisinantes, sous réserve de la décision de la commission, de la validation du contrat, de l'étude d'implantation sur la commune et de l'autorisation d'urbanisme nécessaire.

☛ De dire que les crédits seront inscrits au budget

☛ D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures.

